



FRANCE FORMATION SECURITE REUNION
Centre de formation aux métiers de la sécurité

PRAP

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

DUREE DE FORMATION :	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :
<p>2 jours totaux 14 Heures (Recyclage TOUT LES 2 ANS durée 7H)</p>	<p>Minimum 5 stagiaires maximum 8 par session. Il est possible d'étendre le groupe à un maximum de 10 personnes. Dans ce cas, la durée de la session sera allongée d'1 heure.</p>
PRE REQUIS :	
<p>Aucun</p>	
INTERVENANTS ET QUALIFICATION :	
<p>La formation est dispensée par un formateur PRAP certifié INRS rattaché à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un organisme de formation habilité pour la formation de PRAP et le Maintien et Actualisation des Compétences - Les moniteurs diplômés ont été formés par la CGSS Réunion et doit être à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences. 	
DATES ET HORAIRES :	
<p>Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.</p>	
LIEU :	
<p>Dans vos locaux pour une formation de groupe en intra, salle en adéquation avec le groupe.</p>	
PUBLIC CONCERNE :	
<p>Tous les salariés de l'entreprise concernés par les risques liés à l'activité physique dans les secteurs Industrie, Bâtiment et Commerce.</p>	

LES MOYENS ET METHODES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

La formation sera dispensée en utilisant comme support :

- des documents Powerpoint vidéo projetés,

Méthodes pédagogiques :

- Techniques pédagogiques qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes, les techniques et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain

Certification : mise en situation des participants, sous la forme de cas concrets de mise en situation à réaliser.

PRESENTATION FORMATION :

La formation PRAP s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences.

En ce sens ; le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. L'efficacité de cette action reposera par conséquent sur une coordination et une gestion rigoureuse de ce parcours qui associe le stagiaire, le responsable de l'entreprise et l'animateur habilité.

La formation PRAP a pour objectif de diminuer les risques :

D'accident du Travail (AT)

De Maladie Professionnelle (MP)

De Troubles Musculo Squelettiques (TMS) liés aux manutentions manuelles

Et participer à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION

Début de formation	Présentation de la formation de ses objectifs, du moniteur, des stagiaires. La place de la formation PRAP dans la démarche de prévention de l'entreprise.		30 min
Séquence 1 :	Etre capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.	1.1 Appréhender les notions de danger, risque dommage, accident de travail (AT) et maladie professionnelle (MP) 1.2 Identifier la nature de l'importance des AT et MP 1.3 Identifier les préjudices humains et économiques pour l'entreprise et son personnel	1h30
Séquence 2 :	Etre capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail.	2.1 Appréhender la notion de situation de travail 2.2 Caractériser la place de l'activité physique (gestes, postures, efforts, déplacements avec ou sans charge) dans l'activité de travail, combinée	1h00

Séquence 3 :	Etre capable de comprendre le fonctionnement du corps humain et les risques potentiels liés à l'activité physique.	3.1 Enoncer les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur 3.2 Identifier les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé 3.3 Identifier les facteurs de risque 3.4 Enoncer le fonctionnement de l'œil et identifier les sources de fatigue visuelle	2h30
Séquence 4 :	Etre capable de détecter les risques d'atteintes à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique.	4.1 Décrire les sollicitations dans son activité 4.2 Identifier les déterminants de l'activité physique 4.3 Faire le lien entre les dommages potentiels liés aux sollicitations et leurs déterminants	5h00
Séquence 5 :	Etre capable de proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.	5.1 Proposer les pistes d'améliorations en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention 5.2 Proposer des pistes d'améliorations en s'appuyant sur les principes d'aménagement dimensionnel des postes de travail 5.3 Etre capable de limiter les risques liés à la manutention manuelle occasionnelles	3h00

A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :

- 1 livret pratique (aide-mémoire),
- un certificat d'acteur «PRAP », si le participant a passé, avec succès, les épreuves certificatives.
- Une attestation individuelle de formation

VERIFICATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION (30 mn)

A l'issue de cette évaluation, un Certificat Acteur PRAP sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, d'une validité de 2 ans, et soumis à un recyclage d'une journée tous les 2 ans.

FFSR centre de formation : 95, avenue Mahatma Gandhi, Quartier Français 97441 Sainte-Suzanne

TEL : **02.62.50.73.24**. GSM Rémy Rège : **06.92.25.92.12**

ffsr@ffsreunion.fr

N° SIRET : 452173750 00038- Déclaration d'activité: 98 97 03005 97 -

Agréments : INRS/SST 834997/2016/SST-01/O/23,

Membre du Syndicat Professionnel de la Formation en Prévention et Sécurité (FPS)

